

“Post-face : oral et écrit, inclusions et modélisations réciproques”, in *L'oral dans l'écrit*, Colloques d'Albi, 15 p., 2001.

POST-FACE :
L'ORAL & L'ECRIT,
INCLUSIONS ET MODELISATIONS RECIPROQUES

Introduction

Tenter la synthèse d'un colloque est une gageure, mais aussi un geste sémiotique convivial à l'égard des participants : un geste de restitution et de relecture, mais soumis à un point de vue, une interprétation à la recherche d'une cohérence transversale, mais contrainte par une écoute attentive. C'en est une autre, peut-être insurmontable, que de faire partager ce point de vue et cette synthèse à ceux qui n'ont pas suivi le colloque, qui n'ont pas entendu les inflexions ou les hésitations que chacun des communicants a exprimées en présentant sa propre contribution. Essayons pourtant...

Celui qui intervient après-coup recueille un ou plusieurs effets d'ensemble. L'effet principal de ce colloque pourrait être défini ainsi : dans le jeu d'inclusions multiples qui l'associent à l'écrit, l'oral devient un *modèle* pour comprendre le discours écrit. En tant que modèle, il est porteur d'un ensemble de schèmes explicatifs, de

représentations sociales et de paramètres observables qui valent alors comme explication de l'écrit.

On pourrait poser le problème autrement, dans le langage technique de la sémiotique : l'ensemble de ces propriétés observables, et des contenus des représentations socio-culturelles associées, sont distribuées dans le discours écrit, où elles forment une *sémiotique connotative*, parfois même les éléments d'un *style*, et le travail du commentateur, l'analyse qui en est faite, convertissent peu à peu cette sémiotique connotative en un *modèle interne*, qui émerge comme une autre explication. En ce sens, l'oral dans l'écrit n'est qu'une des multiples formes de l'hétérogénéité textuelle, posée par Hjelmslev, notamment, comme point de départ pour sa typologie des sémiotiques.

Tout au long de ce colloque, la relation entre l'oral et l'écrit a été travaillée, déplacée, spécifiée, retournée, et les distinctions ont fleuri : *oraliture* vs *littérature* ; *scriptoralité* vs *oralécriture* ; *parlé* vs *chanté* ; « *rapé* » vs *chanté*. D'autres notions attendent encore leur contraire, comme par exemple : *oratalographique* vs ??? La plupart de ces termes s'efforcent de saisir une *impureté*, un mélange porteur d'axiologies spécifiques. L'*oralité* elle-même apparaît finalement comme un ensemble de propriétés associées à l'oral, mais pouvant être considérées indépendamment de lui, et notamment dans l'écrit.

Globalement, en somme, l'ensemble des contributions s'efforcent de détacher l'*oralité* de l'*oral*, de la plonger dans l'*écrit*, et d'observer, dans le détail, les formes impures qui en résultent. Mais, une fois plongées dans le texte écrit, ces formes d'oralité n'ont plus rien d'oral : nous sommes bien dans l'ordre de la simulation et de la modélisation.

Les éléments de la problématique

Observer et saisir l'oral et l'écrit, dans leurs inclusions réciproques, oui, mais à quel niveau de pertinence ? Celui de « codes linguistiques » ? Celui de leurs régimes d'énonciation respectifs ? Celui des types de discours qui leur sont propres ? Celui des genres ? Celui des modalités et des supports sémiotiques ?

Du côté des *codes linguistiques*, il faut supposer qu'il y aurait des sous-systèmes ou des usages du schéma de la langue, voire des dialectes et des vernaculaires, spécifiques de l'oral ou de l'écrit. Mais la socio-linguistique a montré que la variation des usages et des

vernaculaires ne recoupe ni ne confirme la distinction entre oral et écrit, et qu'elle renvoie plutôt à des variations de la représentation que le locuteur/scripteur se fait de sa propre position dans la stratification socio-culturelle.

Du côté des *régimes d'énonciation*, il faut distinguer deux approches possibles. S'il s'agit de la gamme des régimes d'énonciation socialement marqués, alors on retombe dans la difficulté précédente : ces régimes (par exemple le « code restreint » et le « code élaboré » de B. Bernstein) ne peuvent pas fournir de critères distinctifs pour l'oral et l'écrit, car ils reposent sur des distinctions qui les traversent de part en part : on peut pratiquer un code restreint à l'écrit, et un code élaboré à l'oral. Mais si, par « régimes d'énonciation », on entend des types d'expériences différentes, reposant elles-mêmes sur des dispositifs perceptifs et phénoménologiques différents, alors on anticipe sur la question des modalités sémiotiques, sur laquelle on reviendra tout à l'heure...

La *typologie des discours*, et notamment les syntaxes spécifiques qui les caractérisent (par exemple : le discours didactique, le discours poétique, ou le discours juridique) ne permet pas non plus une franche distinction entre l'oral et l'écrit, puisque ces syntaxes peuvent former aussi bien des discours oraux que des discours écrits.

La *classification des genres* semble plus opératoire, en l'occurrence, car les contraintes qui les caractérisent intéressent souvent jusqu'à la modalité sémiotique autorisée, et parfois même le « canal », le « support » et le régime d'énonciation (au sens de « type phénoménologique »). Intuitivement, par exemple, on voit que le genre policier peut très difficilement être réalisé oralement, et que le genre du discours électoral souffre d'être reproduit à l'écrit ; en revanche, le genre « discours didactique magistral » doit être à la fois, et successivement, écrit et oral. Certes, les genres n'expliquent ni les différences ni les relations entre oral et écrit, mais ils en conditionnent l'apparition, exclusive, conjointe ou successive.

Enfin, on entend par « *modalité sémiotique* » l'ensemble des propriétés substantielles du support et de la matière d'inscription ou de transfert, la syntaxe propre à ce support, la nature matérielle des signes, ainsi que les modes sensoriels de leur production et de leur réception. En ce sens, on est en droit d'affirmer qu'il y a bien une ou plusieurs modalités spécifiques de l'oral, une ou plusieurs modalités spécifiques de l'écrit, et que les rapports d'inclusion qui forment le

thème de ce colloque impliquent des *conversions* entre modalités sémiotiques.

Définir un point de vue

J'élimine, au moins provisoirement, l'hypothèse selon laquelle il y aurait des « codes » spécifiques de l'oral et de l'écrit, de même celle selon laquelle il y aurait des types de discours qui leur seraient réservés : en effet, le caractère très bien défini du discours didactique, dans son traitement du savoir, ses stratégies persuasives et ses positions d'énonciation, n'empêche pas qu'il puisse combiner de l'oral, de l'écrit, de l'image, des représentations graphiques, etc.

En revanche, je traiterai l'écrit et l'oral comme des *phénomènes* (et non comme des « concepts »), et je fonderai par conséquent leur spécificité, d'un point de vue sémiotique, sur l'expérience sensorielle et la syntaxe figurative qui leur sont propres.

L'expérience sensorielle permettra de tenter une *modélisation du champ* propre à l'exercice de l'oral et de l'écrit ; il faut préciser tout de suite que la forme de cette expérience est indépendante, de droit, de la substance sensorielle (auditive ou visuelle) qui est mise en œuvre par le canal de réception ; l'expérience perceptive sous-jacente à n'importe quelle énonciation, dès lors qu'elle est signifiante, est par définition *polysensorielle*.

La syntaxe figurative permettra de préciser le mode d'organisation des figures (au sens de Hjelmslev) propres à chacun d'eux. Par exemple, C. Rubin montre bien que les modes d'association et de construction des syllabes et des syntagmes de l'oral deviennent méconnaissables dans le rap, et font place à d'autres figures, d'autres modes d'association, de nature iconique et indicielle. A cet égard, les « conversions » entre modalités sémiotiques peuvent être décrites comme des transformations de syntaxes figuratives ; ces transformations, tout comme le travail du rêve chez Freud, conjuguent deux types d'opérations : (1) d'un côté la *condensation*, qui se saisit des parties d'une figure ou d'une configuration pour en supprimer ou en ajouter, et pour les associer autrement, et (2) de l'autre, le *déplacement* des accents d'intensité (dans l'expression comme dans le contenu).

Propriétés de champ

LE CHAMP DE L'ORAL

Le champ de l'oral (de substance auditive et vocale) est un champ volumétrique, sphérique, dont les horizons d'apparition et de disparition avancent ou reculent en même temps que le centre de perception se déplace ; il est même très difficile de fixer et définir ces derniers. La profondeur de ce champ est une profondeur de variation en continu, selon la distance et l'intensité, une profondeur multidirectionnelle continue (comme dans l'esthétique baroque, selon Wölfflin).

Le champ de l'oral est aussi un champ sensoriel de la simultanéité, de la co-existence et de la pluralité des voix, des sons et des sources : cette simultanéité devenant une difficulté, la valorisation du champ oral reposera sur les catégories de l'harmonie et de la disharmonie, de la consonance et de la dissonance, de la concordance et de la discordance.

Enfin, le centre de ce champ est la *chair* et non le *corps propre*. D'un côté comme de l'autre (en production comme en réception), ce n'est pas la surface et la forme du corps qui sont affectées (le corps propre), mais bien la substance matérielle, musculaire, sensori-motrice (la chair). Par conséquent, la mémoire sémiotique de l'oral (les « inscriptions » corporelles), nécessaire à la formation des figures et configurations signifiantes, sera constituée de marquages sensori-moteurs.

LE CHAMP DE L'ÉCRIT

Le champ de l'écrit est un champ sensoriel de la profondeur hétérogène et discontinue : des obstacles, des couches et des surfaces encombrant et segmentent l'espace visuel. Et (sauf s'il n'y a rien à voir !) il se présente comme une stratification de plans hétérogènes (comme dans l'esthétique classique, toujours selon Wölfflin). Les horizons se confondent la plupart du temps avec un de ces obstacles, une de ces couches ou de ces surfaces, qui forment le fond ultime du champ visuel. Par conséquent, les horizons étant fixés, ou fixables, l'observateur de ce type de champ n'entraîne pas le champ tout entier

dans son propre déplacement ; il peut se rapprocher ou s'éloigner des horizons.

La propriété la plus spectaculaire de ce type de champ réside dans la possibilité du débrayage et de la construction en abîme : l'enveloppe corporelle (le *corps propre*) dont le sujet fait l'expérience dans tous les autres champs sensoriels peut être ici *débrayée et projetée* sur les obstacles et les surfaces ; en somme, l'expérience qui consiste à « avoir une enveloppe » est ici prêtée aux figures du visible : ce sont des corps qui ont eux aussi une enveloppe propre.

Le champ visuel de l'écrit repose par conséquent sur l'expérience d'une profondeur stratifiée en couches, surfaces et plans, où l'on rencontre des obstacles pourvus de leur propre enveloppe corporelle, à l'image du centre sensoriel du champ. Dès lors, la mémoire de l'écrit (les inscriptions et marquages) seront en conséquence des inscriptions portées par la surface des enveloppes. Ces marquages et leur interprétation suppose, entre autres, une autre conversion : les enveloppes doivent passer du statut de « contenant » – qui englobent un objet – à celui de « surfaces d'inscription » – qui supportent les signifiants du visible –. Tout comme le « Moi-peau » se transforme en surface d'inscription pour les états psychiques intérieurs (selon Anzieu), le « Il-peau » des figures du visible devient la mémoire des interactions entre figures et le support de leurs traces rémanentes. Il suffit alors de régler la syntaxe de cette surface pour obtenir une *écriture*¹.

Par ailleurs, la co-présence dans ce type de champ fait ici aussi difficulté, mais la valorisation n'empruntera pas ses critères à l'harmonie ou à la consonance, comme dans le précédent, mais à un principe d'« occupation partagée », et de localisation relative, soit par rapport à l'axe latéral (plus ou moins à droite ou à gauche, ou plus ou moins au centre), soit par rapport à l'axe de profondeur (la série des plans de profondeur) ; la distribution des lieux peut alors recevoir une grille d'évaluation, et chacune des différentes places, un « poids axiologique » relatif².

¹ Il faut ici rappeler le bel exemple avancé par Anne-Marie CHRISTIN, dans *L'image écrite*, quand elle évoque les pratiques de divination chez les Dogons : on trace un quadrillage sur le sol (définition de la syntaxe du support), on attend que le renard passe sur cette grille (distribution des figures-empreintes), et on interprète le résultat.

² La couleur fonctionne pourtant sur un principe harmonique et disharmonique, comme les sons : ce qui tendrait à prouver que les structures de champ ne sont pas

Remarques sur la syntaxe des figures

PROTENSION / RÉTENSION

Dans le champ de l'oral, la protension et la rétension fonctionnent par rémanence et projection : il y a donc toujours co-présence entière des « nappes de passé » qui y sont retenues, et des « nuages de futur » projetés et attirés au présent.

Dans le champ de l'écrit, la protension et la rétension ne peuvent fonctionner que par « fenêtres » ouvertes dans le plan d'inscription, et des ouvertures qui sont discontinues : c'est ainsi que la rétension, à l'écrit, ne peut produire que des segments *antérieurs*, et que la protension ne peut produire que des segments *postérieurs*. La rétension se fait alors « antériorité » ; la protension, « postériorité », et les « fenêtres » temporelles de l'écrit, loin de faire co-habiter passé, présent et futur, forment des analepses et des prolepses discontinues.

TRI-DIMENSIONALITÉ & MOMENT D'UNITÉ

Le champ d'inscription de l'oral étant la chair même du sujet, ce champ est en trois dimensions ; en outre il se caractérise surtout, le centre étant sensori-moteur et kinesthésique, par sa capacité à inventer des agencements de figures polysensoriels et dynamiques : le mouvement de la chair est dans ce cas le principal *moment d'unité* des parties du champ. On joue tout particulièrement de cette propriété dans ce qu'A. Ntabona appelle la « parole-patrimoine », ainsi que dans toutes les approches de l'oral comme *performance syncrétique et multimodale*.

Le champ de l'écrit est lui aussi tri-dimensionnel, mais sur un tout autre principe : chaque strate et chaque objet étant doté de sa propre enveloppe, la tri-dimensionalité est ici *une stratification de couches bi-dimensionnelles*. Le moment d'unité de l'ensemble n'est plus la sensori-motricité ou le mouvement de la chair, mais bien le principe propre à toute enveloppe : la connexion, l'assemblage des parties, le réseau des relations entre les différentes localisations des parties. L'assemblage des parties devient ici *montage, collage, juxtaposition*.

étroitement dépendantes des canaux sensoriels qui les illustrent canoniquement (ici, une partie du visuel fonctionne sur le même effet de champ que le sonore).

DIALOGISME ET POLYPHONIE

La prédominance de l'un ou de l'autre des « types » d'assemblage procure à l'écrit et à l'oral des capacités fort différentes à accueillir l'hétérogénéité textuelle, et notamment la diversité des régimes d'énonciation, le conflit des axiologies, et le mouvement entre les registres de langues et les idéologies. Au moment de leur inclusion l'un dans l'autre, l'adaptation de ces capacités va engendrer des configurations bien identifiables.

Le *dialogue* est un type de segment textuel de l'écrit, où l'hétérogénéité des tours de parole est distribuée selon un mode d'occupation partagée et discontinue, sans aucun rapport avec ce qui se passe dans une conversation orale, où l'hétérogénéité est déployée en tous sens, en profondeur et en succession, avec des chevauchements et des transitions complexes.

Le *dialogisme* est une propriété de l'oralité, en ce sens que les hétérogénéités énonciatives et les conflits axiologiques s'y mesurent en termes de « concordances » et « discordances », en tensions et rapports de force continus. Mais, quand elle apparaît dans l'écrit, cette propriété devient un modèle de simulation de concurrence entre idéologies.

La *polyphonie* est le mode de simulation et la structure d'accueil, à l'écrit, des propriétés dialogiques du champ oral, et en particulier un « moule » et un mode de régulation écrite pour la capacité de mouvement continu entre idéologies et régimes d'énonciation, propre à l'oralité.

Dès lors, on peut imaginer que, par exemple, les fonctionnements intertextuels différeront sensiblement : du côté de l'oral, l'intertexte se coule dans la dynamique syncrétique et multimodale de ce type de champ, sans en perturber ni le cours ni la structure ; du côté de l'écrit, l'intertexte n'apparaît que dans des segments spécialisés, sous forme de « mentions », de « citations », sous la responsabilité de « voix » identifiables, réparties en « plans » d'énonciation, etc.

Le fonctionnement de la tradition orale (cf. la « parole-patrimoine ») est très significatif de cette propriété : une chaîne continue d'énonciations-relais, hétérogènes mais sans hiatus et solidaires, continue à se faire entendre dans la dernière d'entre elle, au

présent. La règle principale, pour que cet « effet-tradition » garde toute sa valeur, est la *saturation des relais énonciatifs* : la continuité entre la parole des ancêtres et celle d'aujourd'hui suffit à légitimer cette dernière. Les relais en continu suffisent à assurer la présence rémanente du passé (cf. supra), et les propriétés harmoniques du champ oral confirment cette continuité. Dans ce cas de figure, il est, par exemple, impossible d'appliquer les notions de « plan » d'énonciation ou de « voix » énonciative.

Au contraire, à l'écrit, l'intertexte apparaîtra dans des « fenêtres » textuelles, grâce à des changements de « plans » d'énonciation, pour contrôler le passage discontinu d'une couche à une autre. Chaque couche doit avoir une identité propre (contrairement à l'oral) : à chaque couche, une voix ; et, comme dans l'esthétique classique (cf. supra) les couches sont étanches. C'est justement ce qui fait le caractère oral de la polyphonie célinienne (cf. la contribution de C. Rouarenc) : les couches énonciatives ne sont pas étanches, elles n'ont pas d'identité stable et de voix propre ; les voix qui se font entendre sont solidaires, quoiqu'hétérogènes, et forment une sorte de chaîne sans hiatus ; toutefois, dans ce cas, l'horizon n'est pas celui de la tradition, mais celui de la destinée commune, la mort, le bout de la nuit.

P. Bernie parle d'une « profondeur pré-discursive », où prennent place, dit-il, des « processus intermédiaires », et, dans ces processus intermédiaires, on rencontre plusieurs systèmes de représentation en interaction. On pourrait dire dans ce cas que c'est le champ d'expérience de l'oral qui vient ici configurer et modéliser la pratique de l'écrit scolaire, notamment en lui transférant sa capacité d'accueil pour les structures polyphoniques mouvantes et continues.

R. Bouchard fait lui aussi clairement apparaître cette propriété dans son analyse de l' « oral préparatoire » (qui prépare l'écrit), notamment dans son rôle méta-discursif : là où l'écrit devrait distinguer des segments et des types textuels, cet oral préparatoire va et vient en continu entre les niveaux de la production textuelle et du commentaire.

Plus généralement, la relation même entre l'oral préparatoire et l'écrit qui en résulte n'est pas la même selon qu'on adopte le point de vue du champ oral ou celui du champ écrit. Du point de vue du champ oral, l'écrit qui en résulte n'est qu'un élément de la production simultanée et harmonique (ou dissonante) ; du point de vue du champ

écrit, l'oral apparaît comme « mention », « citation » ou « méta-discours », c'est-à-dire comme un autre « plan » d'énonciation.

Eléments d'analyse des interactions entre écrit et oral

Les interactions entre ces deux régimes sémiotiques se présentent donc, par hypothèse et conformément au point de vue retenu, comme des interactions entre :

- des régimes sensoriels de l'expérience ;
- des modalités sémiotiques :
- des régimes d'énonciation associés aux deux précédents.

Pour ce qui concerne les interactions entre *les régimes de l'expérience sensorielle*, il n'y a aucune difficulté de principe à ce qu'ils soient compatibles, puisque par définition, et d'un point de vue neuro-cognitif, toute expérience doit être polysensorielle pour être signifiante. Mais la polysensorialité connaît elle-même des régimes différents, selon que le moment d'unité de toutes les informations sensorielles et de la totalité de l'expérience est le mouvement, la phorie proprioceptive, le réseau des contacts sensoriels, celui des marques de surface, etc.

Entre l'écrit et l'oral, plus particulièrement, il s'agit alors de la compatibilité entre le moment d'unité fourni par le mouvement proprioceptif (pour l'oral) et celui fourni par le réseau des marques de surface (pour l'écrit).

Pour ce qui concerne les interactions entre *modalités sémiotiques*, il faut envisager une syntaxe des syncrétismes et des relations entre modalités, à l'intérieur des sémiotiques syncrétiques, relations qui sont elles-mêmes conditionnées par des propriétés de champ spécifiques.

Par exemple, dans le discours scientifique, il existe un sous-genre, la « conférence » ou la « communication » en colloque ou en congrès, où la modalité sémiotique dominante, celle de l'oral, accueille de plusieurs manières différentes la modalité de l'écrit :

- sous forme de *citations*, accompagnées de mentions rituelles (*je cite, fin de citation*), ou d'une gestualité qui « mime » la forme graphique des guillemets écrits ; il y a donc une transition et une gradation possible dans la

traduction d'une modalité à l'autre, et le régime sémiotique polysensoriel en continu de l'oral accueille ainsi des simulacres gestuels mais visuels des formes visuelles de l'écrit.

- sous forme de *transparents* (texte et/ou image) qui sont aussi des citations, des compléments, des titres ou des éléments du corpus ;
- sous forme de *présentation* de diaporama informatique et projeté sur écran.

Dans le dernier cas, l'oral est l'*apport*, commentatif, en relation méta-discursive et descriptive avec l'écrit, qui est alors le *support* visuel.

Le statut de la partie orale reste très ambigu : selon les moments, ou selon le point de vue, il apparaîtra comme redondant, en expansion, actualisant, voire, plus généralement, comme l'interprétation par un acteur et un corps vivant du texte projeté (qui doit être alors rapproché du texte qui défile sur le « prompteur »), ou comme une aide à la lecture grâce à une oralisation publique et expressive...

Le statut du support écrit est alors, et de manière éclatante, de type visuel : une projection sur écran, une inscription lumineuse sur le mur de la salle de conférences, le plus souvent accompagnées d'un abaissement de la luminosité ambiante, comme dans toute salle où l'on projette des images. D'où l'évolution, actuellement observable, de ces textes écrits vers un fonctionnement cinématographique : la typographie se veut expressive et décorative, le texte s'anime, se déplace, se décompose et se recompose, etc. : dans ce texte-là, la sémiotique visuelle tend à prendre le pas sur la sémiotique verbale.

Mais le cas de la conférence avec diaporama informatique invite à une autre distinction : les relations entre oral et écrit y sont de deux ordres, respectivement sur l'axe paradigmatique (la co-présence) et sur l'axe syntagmatique (la séquence).

Sur l'axe paradigmatique, les modalités de la co-présence sont elles-mêmes de deux ordres :

- dans le cas de la projection de transparents, le fil du discours est assuré par l'oral, et les projections écrites sont

des *inclusions*, des *emboîtements*, avec toutefois des distorsions locales, quand l'oral se fait commentaire des transparents projetés.

- dans le cas de la projection informatique, c'est le diaporama qui sert de fil conducteur, et c'est alors l'écrit et l'image (la sémiotique visuelle) qui contraignent et ordonnent le commentaire oral : ce dernier forme des inclusions, occupe des interstices, à moins qu'il ne se superpose en continu avec la projection.

Au sein même de cette sémiotique syncrétique, on observe donc des dominances et des renversement de dominances, selon que la force du lien syntaxique et de la cohésion discursive est plutôt du côté de la sémiotique verbale (oral) ou du côté de la sémiotique visuelle (écrit + images). Ces dominances se marquent de la manière suivante :

- un des deux champs impose ses propriétés à l'autre ;
- un des deux régimes énonciatifs contrôle et contamine l'autre ;
- une modalité sémiotique impose sa syntaxe à l'autre.

Et, pour identifier le régime dominant dans le syncrétisme, il faut alors se demander :

- Quelle est la modalité qui fournit la source des opérations d'ancrage entre les deux régimes (relation de référence, d'illustration, de commentaire, de complément) ?
- Quelle est la modalité qui planifie le déroulement du discours (qui impose un ordre, qui sature les transitions argumentatives, qui supporte la segmentation thématique) ?
- Quelle est la modalité qui mobilise l'attention des auditeurs, et qui médiatise la relation entre énonciateur et énonciataire, etc. ?

Sur l'axe syntagmatique, l'oral et l'écrit, dans l'exemple considéré, sont aussi en relation de succession et d'enchaînement. Pour l'orateur, l'écrit précède l'oral : c'est un écrit préparatoire, voire un guide de présentation orale. Pour l'auditeur, l'oral précède l'écrit : c'est alors un écrit de conservation et d'interprétation individuelle de la conférence entendue.

Mais cette relation syntagmatique se complique du fait de la phase intermédiaire : ce qui est avant (l'écrit) continue d'être présent pendant ce qui est après (l'oral), que ce soit sous forme de guide pour

l'orateur seul, ou de projection pour les deux partenaires ; inversement, ce qui doit rester après (l'écrit de conservation) est plus ou moins déjà présent, dans les projections. En raison de ces rétensions et de ces protensions (le *encore là* et le *déjà là*), on rencontre rarement de modalités écrites ou orales pures, mais plutôt des chevauchements, des équilibres et des renversements de dominances.

Néanmoins, l'ordre dans lequel écrit et oral apparaissent dans la séquence reste une bonne indication de l'opération cognitive, affective et pragmatique qui règle la relation entre les deux : quand l'écrit précède l'oral, il est question de *préparation* (l'oral prépare l'écrit), puis d'*interprétation* (l'oral interprète l'écrit) ; quand l'oral précède l'écrit, il est question de *notation*, de *fixation*, de *conservation* ou de *confirmation*.

Quelques relations de co-présence (axe paradigmatique)

Lors de l'inclusion réciproque de l'écrit et de l'oral, on observe des phénomènes d'emboîtement, d'enchâssement, de mention, de citation, de simulation, d'intersection et de transposition. Dans l'impossibilité où nous sommes d'en étudier exhaustivement toutes les formes, nous nous limiterons à l'*intersection*, à l'*emboîtement*, et à la *transposition*.

L'INTERSECTION

Les remarques sur la ponctuation (cf. Madini, Assadollahi) et sur les didascalies (J. Bernard) montrent que lors de l'inclusion, apparaît une zone commune à l'oral et à l'écrit, une zone de transaction, souvent limitée à des intersections minimales, parfois plus étendues. Les didascalies notent ce que l'écrit peut avoir de commun avec l'oral en matière d'énonciation et de manifestations paraverbales ; elles doivent alors être interprétées non comme de simples inclusions, mais dans une perspective dynamique et prospective : comme le dit J. Bernard, simples « pierres d'attente » pour des actualisations à venir, les didascalies ne notent en fait que le manque actuel de l'oral, elles ne sont que l'*indice* de ce qui doit être encore actualisé dans l'échange entre personnages.

De la même manière, certains usages de l'italique, à l'écrit, supposés indiquer une *mention* indirecte, manifestent en fait

seulement une étroite et fugace zone d'affleurement d'une énonciation sous-jacente, d'un univers d'assomption différent et émergent, en attente d'actualisation : là encore, pierre d'attente, et indice, sinon d'un manque, du moins d'un refoulement discursif...

Mais, même lors de ces intersections *a minima*, la conversion entre champs fait problème. N. Auger, par exemple, montre que les indications écrites « à oraliser », dans le texte théâtral, sont de type intersubjectif, et que, de fait, leur oralisation sera paraverbale et gestuelle. On passe donc de l'interprétation d'un champ bi-dimensionnel, que règle le montage et la juxtaposition entre « parties » distinctes (des modules textuels séparables), à un champ tri-dimensionnel, où règne la simultanéité, et des aller et retour, entre modalités sémiotiques mouvantes en continu.

L'EMBOÎTEMENT

On peut distinguer deux modes différents d'emboîtement : avec ou sans contamination.

Sans contamination, l'intégration d'une modalité sémiotique dans l'autre reste faible : une projection de diapositives écrites au cours d'une conférence, l'insertion d'un texte sonore dans un hypermédia (on clique et on entend le commentaire, la chanson ou la déclamation). L'absence de contamination isole chaque couche textuelle, et ainsi, quel que soit le poids de chacune des modalités, le champ dominant est celui de l'écrit.

Avec contamination, l'intégration se fait par effacement progressif des propriétés de la modalité incluse. Par exemple, L. Barry, en analysant la polyphonie et la cacophonie dans *Soleil des indépendances*, montre comment cette cacophonie introduit une profondeur continue et hétérogène à la fois, sur le mode oral, y compris les phénomènes de dissonance (avec contamination entre les couches). Dans ce cas tout particulièrement, on voit bien que ce n'est pas l'utilisation d'un autre registre de langue, ou même d'un autre dialecte, qui produit l'effet d'oralité, mais la nature même des mouvements entre registres et entre parlars hétérogènes : ce ne sont pas les « langues » ou les « dialectes » qui portent les propriétés de l'oral, mais au contraire, certaines propriétés de champ, qui affectent les relations entre registres, entre langues et entre dialectes, et qui réactivent l'expérience sensible du champ de l'oral.

Pour s'en convaincre, il suffit d'imaginer une contre-expérience croisée : d'un côté, un mélange de langues contemporaines de grande diffusion (français, anglais, espagnol, etc.), mais traité sur le mode du mouvement en continu, de la contamination incessante et fluente ; de l'autre, une construction disposée en plans d'énonciation bien identifiés, qui accueilleraient plusieurs dialectes africains. L'effet d'oralité ne serait pas du côté où on l'attend d'ordinaire (africain = oral !), mais bien du côté du montage fluent et « avec contamination ».

La polyphonie écrite est donc un simulacre (*emboîtement avec contamination*) qui réactualise dans le champ de l'inscription écrite, et sur une surface d'inscription, une simulation de profondeur perspective, avec des effets de simultanéité et de concurrence, de dissonance et d'harmonie.

TRANSPOSITION ET CATÉGORISATION

Au cours des processus de conversion d'un régime d'expérience dans l'autre, on observe des mécanismes de traduction, à plusieurs niveaux différents : par exemple, aux niveaux *phonématique* et *morphématique* ; aux niveaux *notionnel* et *configurationnel* (I. Klock-Fontanille) ; aux niveaux des *schèmes d'expérience* et des *actes de langage* (par exemple dans les pictogrammes) ; aux niveaux des *rythmes* et des *schèmes énonciatifs* (cf. C. Rouarenc, et S. Feyermuth).

Les différents niveaux de traduction possibles sont rarement sollicités tous ensemble : un ou quelques uns seulement sont affectés au moment de l'inclusion. La langue (phonèmes, syntagmes, phrases) est seulement un de ces niveaux de traduction possibles, mais elle n'est ni le seul, ni obligatoirement concernée ; et même quand les formes linguistiques constituent la « passerelle » entre écrit et oral, elles ne suffisent pas, et d'autres schèmes communs sont nécessaires (régimes d'énonciation, schèmes macro-discursifs, etc.).

Le cas du rythme est particulièrement intéressant (cf. S. Amedegnato) : en effet, quand le rythme est la seule « passerelle » entre écrit et oral, il est néanmoins essentiel, car il est la forme même de la syntaxe du plan de l'expression : il définit notamment la composition et les limites des modules qui forment les figures pertinentes (du côté de l'écrit), ainsi que les conditions de synchronisation et de consonance /dissonance (du côté de l'oral).

Quelques relations de consécution (axe syntagmatique)

LA TRANSFORMATION DES RÉGIMES FIDUCIAIRES

Le phénomène le plus sensible, sur l'axe syntagmatique des enchaînements entre écrit et oral, et qu'on pourrait même considérer comme un des faits majeurs collectivement mis en lumière dans ce colloque, est le rôle de la *dimension fiduciaire* : en passant du régime sémiotique de l'oral à celui de l'écrit, en effet, la plupart des contributions signalent explicitement, ou évoquent *indirectement un changement de régime fiduciaire*.

Au-delà (ou en-deçà) des adages populaires (*Les paroles s'envolent et les écrits restent*), ce changement repose probablement sur la conversion des propriétés de champ, sur la relation au corps des partenaires, et sur les modes d'agencement des régimes d'énonciation et des relations entre parties. Le débrayage propre à l'écrit, c'est-à-dire la fixation matérielle sur une surface durable a un corrélat immédiat : l'affaiblissement de la confiance intersubjective ; en d'autres termes, la confiance nécessaire à l'échange se trouve en grande partie débrayée et dévolue au support matériel, et elle est se retire de la relation entre les partenaires de l'échange ; on passe ainsi du *croire en...* au *croire à...* et de la fiabilité de l'autre à la fiabilité matérielle. La confiance inscrite dans les choses du monde (en somme, confiée à un *tiers actant*) dispense de la confiance qui fonde le lien de l'intersubjectivité.

Nous ne prendrons que deux exemples, particulièrement significatif de cette transformation, celui de l'inscription de la parole divine, et celui de l'inscription des engagements commerciaux.

LES TABLES DE LA LOI

Massimo Leone montre clairement comment la Parole inscrite dans la chair vivante, et qui fonde le *témoignage judéo-chrétien* est remplacée par une Parole transcendante inscrite dans une pierre morte, qui fonde de son côté la *loi judéo-chrétienne*.

On peut remarquer en particulier que les Tables de la Loi sont proposées à Moïse au moment même où le peuple d'Israël est devenu idolâtre, c'est-à-dire au moment où la confiance intersubjective, où les relais énonciatifs de la tradition et de la Parole sont rompus : c'est le moment où la Parole divine n'a plus qu'une position transcendante, et ne bénéficie plus de la médiation charnelle que lui procure le

témoignage humain. La figuration matérielle de la loi apparaît comme une conséquence (au moins comme une suite) d'un moment de rupture, de non-partage, et de *débrayage*.

En outre, ce débrayage, et les enjeux axiologiques qu'il implique, est marqué dans le texte par les changements de types passionnels : avant, la relation avec Dieu était marquée par l'amour et la confiance ; après, elle est caractérisée par la crainte et la défiance.

Dès lors, le problème posé par Massimo Leone est exactement celui de la *position de la coupure* dans la séquence oral/écrit, entre les trois positions actantielles occupées respectivement par Dieu, Moïse et le peuple d'Israël. Si la coupure entre oral et écrit coïncide avec la transition entre Dieu et Moïse, alors cela signifie que Dieu donne des Tables déjà gravées. Si la coupure coïncide avec la transition entre Moïse et Israël, alors cela signifie que Dieu dicte les lois à Moïse, et que c'est Moïse qui les grave dans la pierre.

Dans le premier cas, le changement de régime fiduciaire se situe entre d'une part Dieu et, d'autre part, Moïse et Israël ; dans le second cas, le changement fiduciaire se situe entre d'une part Dieu et Moïse, et, d'autre part, Israël. L'enjeu de cette discussion, bien sûr, c'est le statut modal et passionnel de Moïse, car, derrière le même rôle actantiel de médiateur, peuvent apparaître deux configurations différentes : un médiateur qui ne serait qu'un représentant d'Israël auprès de Dieu, ou un médiateur qui serait un représentant de Dieu auprès d'Israël ; le premier serait du côté de la crainte et de la défiance, alors que le second est encore du côté de l'amour et de la confiance.

L'ÉCHANGE COMMERCIAL INTER-CULTUREL

Nathalie Spanguéro étudie un autre cas particulièrement éclairant du même phénomène et qui, en outre, implique un échange interculturel, puisqu'il s'agit de l'étude d'une phase de négociation commerciale entre une entreprise française et un acheteur russe. Le corpus de cette négociation se présente sous la forme d'une série d'écrits (lettres, télécopies, courriels) et d'oraux (réunions, déjeuners d'affaires, conversations téléphoniques). Entre ces deux séries, les régimes de confiance ne cessent de se transformer, avec des implications considérables dans le statut des partenaires.

Le premier partenaire (une entreprise française du secteur agro-alimentaire) ne demande l'échange oral que tardivement. Le

second le demande le plus vite possible : visites à l'usine, dégustation, etc.. Le premier refuse de se référer à cette phase de rencontre directe et aux échanges oraux, pour fixer les termes de la négociation, alors que le second ne cesse de s'appuyer sur eux, tout en négligeant les documents écrits. La négociation s'enlise, et chacun ne cesse d'insister à sa manière : le premier en écrivant et en se référant à ses écrits antérieurs, et le second en réclamant un nouveau contact direct et oral.

La difficulté de l'échange inter-culturel tient donc ici très précisément à la place, à la position hiérarchique et à l'ordre que chacun des deux partenaires accorde à l'oral et à l'écrit dans la négociation, sachant que l'un comme l'autre admettent que les deux régimes sont nécessaires à la réussite de l'échange. De fait, ce ne sont pas les régimes de l'oral et de l'écrit qui sont ici en cause, ni même peut-être les régimes fiduciaires sous-jacents, mais l'ordre dans lequel ils doivent apparaître et se renforcer l'un l'autre.

Pour l'entreprise française, l'ordre optimal est le suivant :

- régime fiduciaire débrayé / régime fiduciaire embrayé

Pour l'acheteur russe, l'ordre optimal est le suivant :

- régime fiduciaire embrayé / régime fiduciaire débrayé

En somme, pour le premier, l'embrayage sur la confiance intersubjective ne peut être que le produit d'une confiance inscrite préalablement dans les choses mêmes (dans l'écrit et dans l'expérience accumulée au fil d'échanges professionnels satisfaisants). Pour le second, en revanche, le débrayage de la confiance dans les choses, les écrits et les pratiques ne peut être que le produit d'une confiance intersubjective préalable et régulièrement réactivée.

L'échec de la négociation s'explique finalement par la différence non pas de l'importance accordée à chacun des régimes fiduciaires, mais de la différence de leurs mises en perspectives : la confiance « scripturale » et la confiance « orale » sont alors alternativement le fond présumé et « prégnant », et la figure posée et « saillante ».

Conclusion

Les relations entre écrit et oral, telles qu'elles sont abordées par ce colloque, illustrent de manière originale un des aspects de la

relation entre linguistique et sémiotique. Un des aspects seulement, mais significatif.

Le thème apparaît de prime abord comme purement linguistique, éventuellement stylistique – au sens où la stylistique recueille la forme de certains usages linguistiques particuliers –. Il apparaît tel au nom de la tradition linguistique, voire pédagogique : l'idée selon laquelle il y aurait des « codes » spécifiques de l'oral et de l'écrit est en effet bien ancrée dans la vulgate linguistique. Mais cette évidence (qui n'est pas vraiment remise en cause dans les approches stylistiques de l'oral dans l'écrit) se heurte bien vite à deux faits têtus. Le premier assaille celui qui cherche à travailler concrètement sur l'oral : la situation de recueil des données, l'appareillage, les critères d'analyse, la méthode d'approche du corpus sont tellement éloignés de ceux que requiert l'écrit, qu'on n'ose plus même évoquer une simple différence de « code ». Le deuxième est un enseignement de la socio-linguistique et de la socio-sémiotique : les variations socio-culturelles sont proportionnellement à peine infléchies par le passage de l'écrit à l'oral, par comparaison avec d'autres paramètres.

Apparaît alors un autre fait, qui trouble le linguiste : les genres, en revanche, sont déterminants dans l'usage de l'écrit et de l'oral, mais de la même manière qu'ils le sont aussi pour des modalités sémiotiques concrètes et diverses (l'image, fixe ou mobile, par exemple).

Ce fait trouble le linguiste pour deux raisons. Tout d'abord, si le *genre* est déterminant, le *texte* (voire le discours) l'est aussi, et, par conséquent, la différence et les relations entre oral et écrit relèveraient d'une linguistique du texte (au sens de Rastier, actuellement, et pas au sens des années 70) et non d'une linguistique de la phrase et du mot. Ensuite, si le genre détermine les relations entre oral et écrit *au même titre* que celles entre l'image, le geste et le texte, alors c'est que la question se pose aussi (et d'abord) à un tout autre niveau de pertinence, celui des formes sémiotiques.

Mais, une fois ce déplacement admis, une autre question se pose, celle de l'apport de ces formes sémiotiques à une linguistique du texte : on l'a vu, cet apport consiste en une schématisation des conditions pour que l'expérience sensible soit signifiante, par exemple sous la forme de « propriétés de champ ». Cette schématisation vient alors « prêter » sa forme aux réalisations linguistiques observables ; du même coup, on peut du même coup essayer de comprendre

comment chacune des modalités parvient à accueillir et à traduire l'autre : grâce à une simulation des formes de l'autre expérience dans les limites et les conditions du schème d'accueil. Mais on a vu aussi qu'à l'inverse, ces « simulacres de l'oralité », notamment, travaillaient de l'intérieur la structure sémiotique de l'écrit pour la travestir ou l'infléchir, et susciter, comme chez Céline ou dans les textes traditionnels africains, d'autres esthétiques, c'est-à-dire de nouvelles formes d'expérience.